

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC231

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 9, après le mot :

« les »,

insérer le mot :

« deux ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« opposé »,

le mot :

« différent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.